Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260320-260320_8-DE

MAIRIE DE DINGE

CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Délibération n° 260320_8
Domaine : 5.2 – Fonctionnement des assemblées.
Objet : Comités consultatifs – Création et désignation des responsables des comités consultatifs

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le seize mars 2026 conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de seize à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL Maire, Sami OSMANE, Françoise HAMONOU, Adrien NOEL Maires-Adjoints,
Hélène BOUNIOL, Stéphane DEREDEC, Delphine GUTIERREZ, Adeline FORTIER, Loeïz GARDAN, Anne LEFEUVRE, Thierry LEMARCHAND, Camille LOPEZ, Corinne PORCHER, Régis TANGUY, Béatrice TEPHAINE, Nathalie TRUET, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX-NEUF.

EXCUSÉS Hervé TESSIER a donné pouvoir à Mme Delphine GUTIERREZ
Fabrice QUEMERAIS a donné pouvoir à M Adrien NOEL
Vincent DAUNAY a donné pouvoir à Mme Annabelle QUENTEL

Secrétaire de séance : Madame Anne LEFEUVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2143-2,

Considérant que dans le cadre d'une démocratie participative, la municipalité a décidé de mettre en place des comités consultatifs, pour permettre l'implication des citoyens,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : DECIDE de créer un Comité Consultatif Environnement Développement Durable et Espace Rural, composé d'un collège des « membres désignés par le Conseil Municipal » et d'un collège des « membres citoyens », outre le Maire, membre de droit.

Monsieur Vincent DAUNAY est désigné pour être responsable du Comité Consultatif Environnement Développement Durable et Espace Rural,

ARTICLE 2 : DECIDE de créer un Comité Consultatif Jeunesse et Culture, composé d'un collège des « membres désignés par le Conseil Municipal » et d'un collège des « membres citoyens », outre le Maire, membre de droit.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260320-260320_8-DE

Mesdames Hélène BOUNIOL et Delphine GUTIERREZ sont désignées pour être responsables du Comité Consultatif Culture.

ARTICLE 4 : DECIDE de créer un Comité Consultatif Solidarité et Lien Social, composé d'un collège des « membres désignés par le Conseil Municipal » et d'un collège des « membres citoyens », outre le Maire, membre de droit.
Mesdames Françoise HAMONOU et Corinne PORCHER sont désignées pour être responsables du Comité Consultatif Solidarité et Lien Social.

Adopté à l'unanimité

Le Maire